

## AVIS DE PUBLICATION

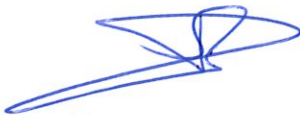
Le 21 juin 2021, le Collège communal a pris une ordonnance de police relative à une brocante organisée rue de Heuseux le dimanche 22 août 2021.

Afin de permettre au public d'en prendre connaissance, le texte de cette décision est déposé à l'examen du public au secrétariat, rue Troisfontaines, 11 à 4670 BLEGNY, **sur rendez-vous**. Il est également affiché aux valves communales extérieures ainsi que le site internet communal et ce, à partir de ce jour.

Fait à Blegny, le 23 JUIN 2021

PAR LE COLLEGE

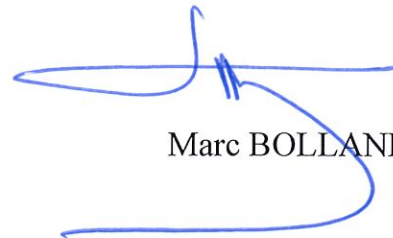
La Directrice générale,



Ingrid ZEGELS



Le Bourgmestre,



Marc BOLLAND

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU  
COLLEGE COMMUNAL**

SEANCE DU 21 juin 2021

Présents: MM. Marc BOLLAND  
Arnaud GARSOU, Ismaïl KAYA, Christophe BERTHO, Florence WESTPHAL, Julie FERRARA  
Marie GREFFE  
Ingrid ZEGELS

Bourgmestre - Président  
Echevins  
Présidente du CPAS  
Directrice générale

**objet : ORDONNANCE DE POLICE – BROCANTE RUE DE HEUSEUX.**

**LE COLLEGE,**

Vu la loi et le règlement général relatifs à la police de la circulation routière ;

Vu la Nouvelle Loi Communale et notamment l'article 130bis ;

Vu l'Arrêté Ministériel fixant les dimensions minimales et les conditions de placement de la signalisation routière ;

Vu la circulaire ministérielle relative aux règlements complémentaires et au placement de la signalisation routière ;

Considérant que l'asbl « La Royale Lyre Heuseutoise » organise une brocante le dimanche 22 août 2021 et que cette brocante s'étendra sur une partie de la rue de Heuseux à Blegny ;

Considérant que cette brocante s'inscrit dans la fête locale de Heuseux, qui se déroule du vendredi 20 août 2021, à 18h au mercredi 25 août 2021, à 8h ;

Considérant que la rue des Artisans à Soumagne est le prolongement de la rue de Heuseux à Blegny ;

Considérant qu'à l'occasion de cette fête locale, la rue des Artisans ne sera pas accessible aux véhicules et qu'un itinéraire de déviation est prévu, notamment par la route régionale 604 et la rue Thier du Ry ;

Considérant qu'il s'agit de prendre les mesures en vue de préserver l'intégrité physique ainsi que la sécurité des participants et des visiteurs ;

**ORDONNE à l'unanimité :**

Article 1 : Le stationnement est interdit rue de Heuseux, dans le tronçon compris entre la rue des Bruyères et le haut de la rue, le dimanche 22 août 2021, de 4h à 21h. La circulation des véhicules est interdite sur le même tronçon durant la même période, à l'exception des véhicules des brocanteurs et des riverains.

Article 2 : Excepté les riverains, le stationnement des véhicules est interdit sur la partie restante de la rue de Heuseux jusqu'au carrefour de la rue Justin Sauvenier ainsi qu'au niveau de tout le lotissement des Tisserands, le dimanche 22 août 2021, de 4h à 21h.

Délibération du Collège communal  
en date du 21 juin 2021

Suite – objet : **ORDONNANCE DE POLICE – BROCANTE RUE DE HEUSEUX.**

Article 3 : Entre le vendredi 20 août 2021, à 18h et le mercredi 25 août 2021, à 8h, la circulation des véhicules, rue de Heuseux, est réservée à la circulation locale.

Article 4 : Durant toute la durée de la fête de Heuseux, des signaux F45 (voie sans issue) seront placés aux différents carrefours de la rue de Heuseux, en direction de Heuseux.

Article 5 : Les présentes mesures seront portées à la connaissance des usagers par la mise en place d'une signalisation apposée conformément à la circulaire ministérielle précitée.

Article 6 : Les contrevenants à la présente ordonnance sont passibles de peines de police.

Article 7 : La présente ordonnance sera transmise pour information au SRI, à la Croix-Rouge, au TEC, au Dirigeant de la Police locale de Blegny, au service des Travaux pour suite utile et au Bourgmestre de Soumagne.

PAR LE COLLEGE,

La Directrice générale,  
(s) Ingrid ZEGELS

Le Président,  
(s) Marc BOLLAND

Pour extrait conforme,

La Directrice générale,

Le Bourgmestre,

